Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 07-9612 / 101165

FKG Dentaire SA, 2302 La Chaux-de-Fonds ateliers CNC: rue de la Chapelle 1a, rue de l'Hôtel de Ville 21a, rue du Crêt 7 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 17 H 03.09.2004–02.09.2007 (Modification)

- 07-9617 / 102003

Jean-Pierre Clément & Cie SA, 2720 Tramelan atelier de décolletage horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques 6 H 15.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)

- 07-9628 / 110194

DBS Transport SA, 1217 Meyrin

technicien de maintenance sur le site de l'entreprise Firmenich SA, 1217 Meyrin horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 1 H

01.03.2007–28.02.2010 (Nouveau permis)

- 07-9631 / 100235

Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne

fabrication des fromages mi-dur - M.Ledentu

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 7 H

15.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)

- 07-9634 / 100235

Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne

beurrerie: moulage et cariste

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 27 H

15.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)

- 07-9635 / 100235

Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne

fabrication du beurre industriel – M. Félix

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

15.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)

2007-0434

- 07-9636 / 100235

Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne

logistique – M.Ruch

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

10 H

15.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)

- 07-9638 / 100535

Pasta Gala Division de Coop, Bâle, 1110 Morges

conditionnement des pâtes

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

18 H

15.03.2007-14.03.2010 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 07-9641 / 110891

Mecatyp SA, 1647 Corbières

Production: décolletage

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

6 H

01.03.2007–28.02.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 06-8846 / 110779

Teksa SA, 1084 Carrouge VD

travaux d'adaptation / implémentation des émetteurs UMTS pour les opérateurs

Orange, Sunrise et Télé 2

Concerne les cantons: VS, VD, GE, FR, NE, JU et BE (région francophone)

besoins spéciaux de consommation

6 Н

30.07.2006–29.07.2009 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-9633 / 100235

Cremo SA. 1752 Villars-sur-Glâne

beurrerie: pasteurisation et fabrication – M. Félix

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

5 H

05.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)

- 07-9639 / 100535

Pasta Gala Division de Coop, Bâle, 1110 Morges

fabrication des pâtes, préparation des œufs

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

10 H

15.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 07-9630 / 110194
DBS Transport SA, 1217 Meyrin
maintenance technique sur les installations de l'entreprise Firmenich SA, 1217 Meyrin
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques 1 H
01.03.2007–28.02.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 9 et 20a LTr)

 - 07-9632 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne frabication des Gruyères – M. Ledentu horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 2 H
15.03.2007–14.03.2010 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 07-9637 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
laiterie (réception du lait et concentrateur) - M. Ledentu
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H
15.03.2007-14.03.2010 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

 - 07-9618 / 110194
DBS Transport SA, 1217 Meyrin transport des aimants cryodipoles sur le site LHC du CERN besoins spéciaux de consommation 55 H 01.03.2007–31.12.2007 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

 07-9517 / 101497
LN Industries SA, 1219 Châtelaine ateliers de décolletage, de transfert et CNC horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 4 H, 3 F
11.02.2007–10.02.2010 (Renouvellement)

07-9518 / 100326
ATI Stellram SA, 1196 Gland
rectification des plaquettes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
9 H
28.03.2007–27.03.2010 (Renouvellement)

 07-9523 / 102117
MEGANET VENTIL, Sàrl, 1202 Genève nettoyage industriel de ventilation pour restaurants établis sur les cantons de Genève et de Vaud besoins spéciaux de consommation 2 H 10.03.2007–09.03.2010 (Renouvellement)

07-9524 / 100923
Alpwater SA Usine de Saxon, 1907 Saxon soufflage de bouteilles «Preform PET» selon demandes saisonnières horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 3 H
04.03.2007–03.03.2010 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

 07-9510 / 100606
Heraeus Materials SA – Cossonay-Gare départements: rectifiage, assemblage, fils horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 1 H, 1 F
19.02.2007–18.02.2008 (Renouvellement) - 07-9522 / 110589

DemoSCOPE Research and Marketing, 1204 Genève laboratoire téléphonique. Mandat relatif à «Analyse des médias Suisse MACH BASIC»

besoins spéciaux de consommation

4 H. 4 F

01.04.2007–31.03.2009 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signiature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

27 février 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail